

26 MAI 2023

## Le lundi de Pentecôte : enjeu de solidarité dans le contexte actuel

Suite aux grèves de 2018 organisées par l'ensemble des syndicats et l'AD-PA, le Président Macron avait annoncé une grande loi pour l'aide à l'autonomie.

Cette loi doit absolument sortir au plus vite en s'appuyant sur les nombreux rapports publiés depuis 2018.

Suite à la crise covid et aux révélations du livre de Victor Castanet, l'AD-PA appelle à une prise de conscience des pouvoirs publics sur l'urgence sociétale et sociale du sujet de l'aide aux personnes âgées.

### L'urgence sociétale

Renforcer la citoyenneté et la participation des personnes âgées vulnérables doit devenir une priorité tant la mise à l'écart de ces Français a notamment été mis à jour lors de ces crises. Aucune décision concernant leur quotidien et leur avenir ne doit pouvoir être prise sans prendre en considération leurs opinions. Pour ce faire l'Etat et les Départements doivent accorder les financements nécessaires aux structures pour faire vivre cette démocratie.

### L'urgence sociale

Il s'agit par ailleurs de revaloriser les salaires et les carrières des professionnels, et plus que jamais redonner du sens à ces beaux métiers en établissement et au sein des services à domicile. L'AD-PA préconise pour ce faire de partir de la définition de la Santé au sens de l'OMS : santé physique et psychique. Permettre aux professionnels de consacrer plus de temps au relationnel pour répondre aux aspirations profondes des personnes âgées vulnérables et augmenter le temps de présence des professions de psychologue, d'animateurs et professionnels du socio-culturel permettra de répondre à la pénurie de personnel.

Cela appelle donc la Représentation nationale à dégager les financements nécessaires et à sécuriser leur cheminement pour aller uniquement à l'aide aux personnes âgées et handicapées.

En effet, dans un rapport sorti en 2020 l'AD-PA a démontré que depuis la création de la CNSA c'est plus de 20 milliards d'euros qui ont été détournés au détriment des personnes âgées pour alimenter le budget de l'État ou de l'Assurance Maladie.

Cette information est d'autant plus importante, que la nouvelle branche de sécurité sociale pour l'autonomie s'est vu fixer par l'État un budget en déficit la première année de 600 millions.

Or, le remboursement à la CNSA des plus de 20 milliards détournés permettrait de commencer le fonctionnement de la branche avec des crédits permettant dès maintenant l'amélioration des conditions de vie de nos aînés, de leurs familles et des professionnels travaillant à leur service.

Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)